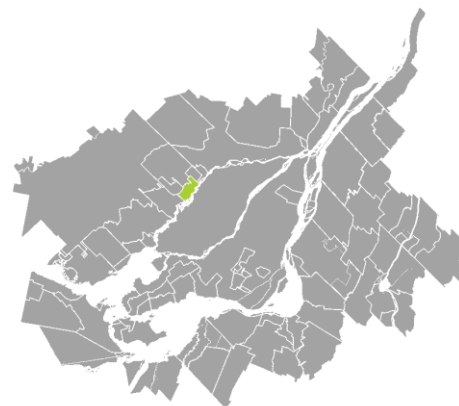




Rosemère

- 1^{ère} détection de l'agrile en 2014
- ~ 2 000 frênes publics (excluant les boisés);
> 8 000 frênes privés
- 100 frênes abattus à l'hiver 2016-2017
- Voies de valorisation : sculptures; envoyé à l'externe pour biomasse et production de meubles.



La Ville de Rosemère a fait abattre à l'hiver 2016-2017 une centaine de frênes par une compagnie d'arboriculture. Au niveau des frênes privés, ce sont les citoyens qui décident de la compagnie d'abattage avec laquelle ils font affaire. Les frênes en milieu privé sont au moins quatre fois plus nombreux que ceux situés sur des terrains publics. En 2016, des permis d'abattage ont été émis par la Ville pour environ 190 frênes. Les citoyens ne peuvent pas conserver le bois (à moins d'avoir enlevé l'écorce); ils doivent donc le donner à leur compagnie d'élagage ou encore le laisser sur place jusqu'à ce qu'il soit récupéré lors d'une collecte spéciale organisée par la Ville.



Un arbre dangereux (peuplier) a été sculpté à l'endroit où il a été abattu.

© Ville de Rosemère

Abattage et débardage

C'est une compagnie d'arboriculture qui s'occupe d'abattre les frênes publics, y compris ceux en boisés. Elle a la capacité de couper les arbres sous forme de billes.

Entreposage

La Ville de Rosemère n'a pas de site d'entreposage pour les frênes. Les frênes abattus, qu'ils soient en milieu privé ou public, sont pris en charge par des compagnies privées (voir ci-dessous).

Transport

Le bois résultant des frênes abattus en parcs, en terrains municipaux et en emprises de rues est conservé par la compagnie d'abattage mandatée par la Ville. Les arbres abattus dans les boisés, peu nombreux, sont laissés sur place. Le bois des arbres privés est géré par les arboriculteurs qui effectuent le travail. Par ailleurs, la Ville de Rosemère propose à ses citoyens une collecte de branches gratuite quelques fois par année (collecte mensuelle d'avril à novembre); une compagnie externe est alors mandatée pour parcourir toutes les rues, déchieter le bois et en disposer conformément aux normes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à la réglementation municipale en vigueur.



Bonshommes de neige en frêne

© Ville de Rosemère





Transformation

La Ville a mandaté un sculpteur pour créer des bancs et des bonshommes de neige à même les troncs des quelques arbres abattus dans ses boisés (frênes et autres essences).

La compagnie d'élagage se charge de transformer tous les autres frênes publics en copeaux, qui seront ensuite utilisés sous forme de biomasse dans diverses entreprises, ou encore de récupérer les billes pour en faire des meubles. C'est la compagnie, en collaboration avec la Ville, qui décide du devenir de chaque arbre à abattre.

La Ville étudie l'option de faire entreposer des billes par l'entreprise d'arboriculture et de les faire scier au même moment que cette dernière fait scier ses propres billes. La ville paierait l'opération de sciage au prorata du volume de planches produit et pourrait alors obtenir des planches issues de ses frênes malgré un faible volume à valoriser.

Coûts et gains

Le projet de sculpture a coûté environ 10 000 \$ et a conduit à la production de six bancs et de bonshommes de neige à partir de bois de diverses essences, dont le frêne. Ce faisant, la compagnie d'arboriculture n'a pas à sortir ces gros troncs des boisés. Les nouvelles installations ainsi créées offrent des espaces de repos pour les randonneurs et représentent un attrait intéressant sur le domaine public. Des citoyens ont même transporté de leur propre chef une table sculptée devant l'un des bancs! Ces créations pratiques et artistiques permettent aussi, de l'avis de la Ville, de réduire le choc des citoyens lié à la perte des frênes.

En ce qui concerne l'abattage des arbres publics, la Ville estime avoir obtenu un bon prix étant donné que la compagnie retenue valorise le bois à son propre avantage.

La collecte du bois privé (provenant du frêne et d'autres essences) est coûteuse mais c'est un service rendu aux citoyens qui favorise la bonne gestion du bois et qui diminue les risques de propagation de l'agrile.

Facteurs de succès

- Des exemples inspirants d'autres villes ont encouragé Rosemère à réaliser un projet original avec le bois de frêne.
- Les citoyens sont attachés aux arbres et le témoignent bien aux élus.
- Rosemère avait déjà travaillé avec le sculpteur auparavant.

Contraintes

- La collaboration avec des villes environnantes a été tentée mais le contrat avec l'entreprise d'arboriculture ne le permettait pas.
- Le bois de frêne s'est avéré très difficile à sculpter; le projet de sculpture a été satisfaisant avec d'autres essences mais ne sera pas reconduit pour des projets en bois de frêne.

Trucs et conseils

- Rosemère a une politique de reboisement et oblige ses citoyens à replanter pour remplacer les arbres abattus. La Ville donne des arbres (de 1 à 5 arbres par année) de façon à inciter les citoyens à étaler les abattages sur quelques années.

La Ville sélectionne les essences qu'elle donne de manière à favoriser la plantation d'arbres à grand déploiement.



Quelques bancs en frêne
© Ville de Rosemère



Une table en frêne fabriquée par l'entreprise
d'arboriculture © Services d'arbres nature



Conseil québécois
des espèces exotiques
envahissantes

© Conseil québécois des
espèces exotiques
envahissantes,
2018

Projet réalisé grâce à la
participation financière du
Programme d'aménagement
durable des forêts

Forêts, Faune
et Parcs

Québec

